



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : M. Arnaud SEBAG
Prochaine session : (voir devis)
Délai d'accès : 1 mois environ

Durée de la formation : 175h
Durée totale avec examen : 182h
Effectif : 4 à 12 participants

PRE-REQUIS

Justifier avant l'entrée en formation d'un numéro d'autorisation préalable d'entrée en formation délivré par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité)

Avoir un niveau de connaissance du français égal à celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008

PROGRAMME DE LA FORMATION

UV 1 : MODULE SECOURISME – 14h

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE – 21h

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
Connaître les dispositions utiles du code pénal
Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

UV 3 : MODULE GESTION DES CONFLITS – 14h

Etre capable d'analyser les comportements conflictuels
Etre capable de résoudre un conflit
Etre capable de gérer une situation conflictuelle

UV 4 : MODULE STRATÉGIQUE – 8h

Connaître les outils de transmission
Savoir transmettre des consignes
Réaliser une remontée d'informations

UV 5 : MODULE PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIE – 7h

Initiation au risque incendie

UV 6 : MODALITÉS D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER – 7h

Application de l'art. 73 du code de procédure pénale
Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES – 13h

Définir les risques terroristes, connaître les différentes menaces terroristes et leurs niveaux de risque
Connaître les différents matériels des terroristes
Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
Savoir entretenir sa culture de la sécurité
Se protéger soi-même. Protéger les autres
Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
Sécuriser une zone
Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
Notions de secourisme "tactique"
Alerter les secours

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure

L'Agent de prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité (son employeur).

UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL – 45h

Appliquer les techniques d'information et de communication
Savoir transmettre les consignes et les informations
Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
Savoir contrôler les accès
Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

UV 9 : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES – 7h

Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UV 10 : MODULE DE SURVEILLANCE PAR DES MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SECURITE – 7h

Maîtriser le corpus juridique de la télésurveillance
Connaître les éléments de la chaîne de télésécurité

UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES – 11h

Maîtriser la gestion des alarmes
Protéger le travailleur isolé
Sensibilisation au risque électrique

UV 12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE – 7h

Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
Identifier les acteurs d'un événement
Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV 13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES – 7h

Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE – 7h

Evaluer les risques professionnels
Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement(ICPE)
Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Locaux :

Une salle de formation dédiée par session de CQP, d'une surface minimum de 25 m²

Une surface intérieure ou une surface extérieure suffisante pour permettre l'exercice de ronde de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec poteaux fixes et comprenant : des escaliers ou des couloirs ou des salles (à l'exclusion de la salle utilisée pour les cours théoriques) ou un parking

Une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feu écologique à gaz

Moyens de secours :

Blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (pouvoir de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie)

Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels

Un extincteur en coupe, douze extincteurs à eau, un extincteur CO₂

Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées

Les matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS

Des mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation du SST

Un défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique

Un cahier de suivi de l'entretien sanitaire du matériel secourisme

Des gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité

Un magnétomètre en état de fonctionnement (détecteur de métaux portatifs)

Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation

Poste Central de sécurité pédagogique :

Un Système de Sécurité Incendie : une centrale de mise en sécurité incendie ou un système analogue, équipée de voyants réglementaires permettant de localiser l'incident et de générer alarme et alerte en cas de feux et de défaut d'alimentations

Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 6 points de contrôles et les points d'événement « incendie », « fuite d'eau » et « effraction »

3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)

3 téléphones, et les consignes d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente

3 PC minimum en plus du PCS

Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès

Une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs

Un système de vidéosurveillance équipée d'au moins 3 caméras

Un registre de consignes

Un registre de clés, de badges et de visiteurs

Un modèle de permis feu

A minima, un ordinateur dédié permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les quatre dernières sessions de formation

Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier

« Un lieu dédié et indépendant propre à la mise en place d'un Poste Central de Sécurité dont les principaux équipements de sécurité, sont installés de façon permanente et fixe. »



EXAMEN et CONDITIONS DE VALIDATION

UV 1 : SOCLE DE BASE SECOURISME (pendant la formation)

Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS.

UV 2 à 4 : SOCLE DE BASE (dernier jour)

UV 2 = QCU sur 15 questions
UV 3 = QCU sur 10 questions
UV 4 = QCU sur 05 questions

UV 5 à 14 : SPECIALITE APS (dernier jour)

UV 5 = QCU sur 05 questions
UV 6 = QCU sur 05 questions
UV 7 = QCU sur 10 questions
UV 8 = QCU sur 15 questions
UV 9 = QCU sur 05 questions
UV 10 = QCU sur 05 questions
UV 11 = QCU sur 08 questions
UV 12 = QCU sur 05 questions
UV 13 = QCU sur 05 questions
UV 14 = QCU sur 05 questions

Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise

$8 \geq \text{Note} < 12$: le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen

Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module

UV 15 : SPECIALITE APS (dernier jour)

Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat
Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation